

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

| |
|---|
| Mardi 27 juin 2017 |
| <u>D.221/06-17</u> |
| <u>POLE CADRE DE VIE</u> <i>Eau et Assainissement</i> |
| Zonage d'assainissement collectif - Eligibilité des travaux d'extension du réseau d'assainissement |
| <u>DATE DE CONVOCATION</u> |
| 20/06/2017 |
| <u>DATE D’AFFICHAGE</u> |
| 20/06/2017 |
| <u>NOMBRE DE MEMBRES</u> |
| EN EXERCICE : 91 |
| PRESENTS : 69 |
| VOTANTS : 85 |
| <u>Copies :</u> |

La Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine s'est réunie en Conseil communautaire ordinaire et public le mardi 27 juin deux mille dix-sept à 18 h 00, à la Maison de l'Intercommunalité de Lillebonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude WEISS, Président de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine.

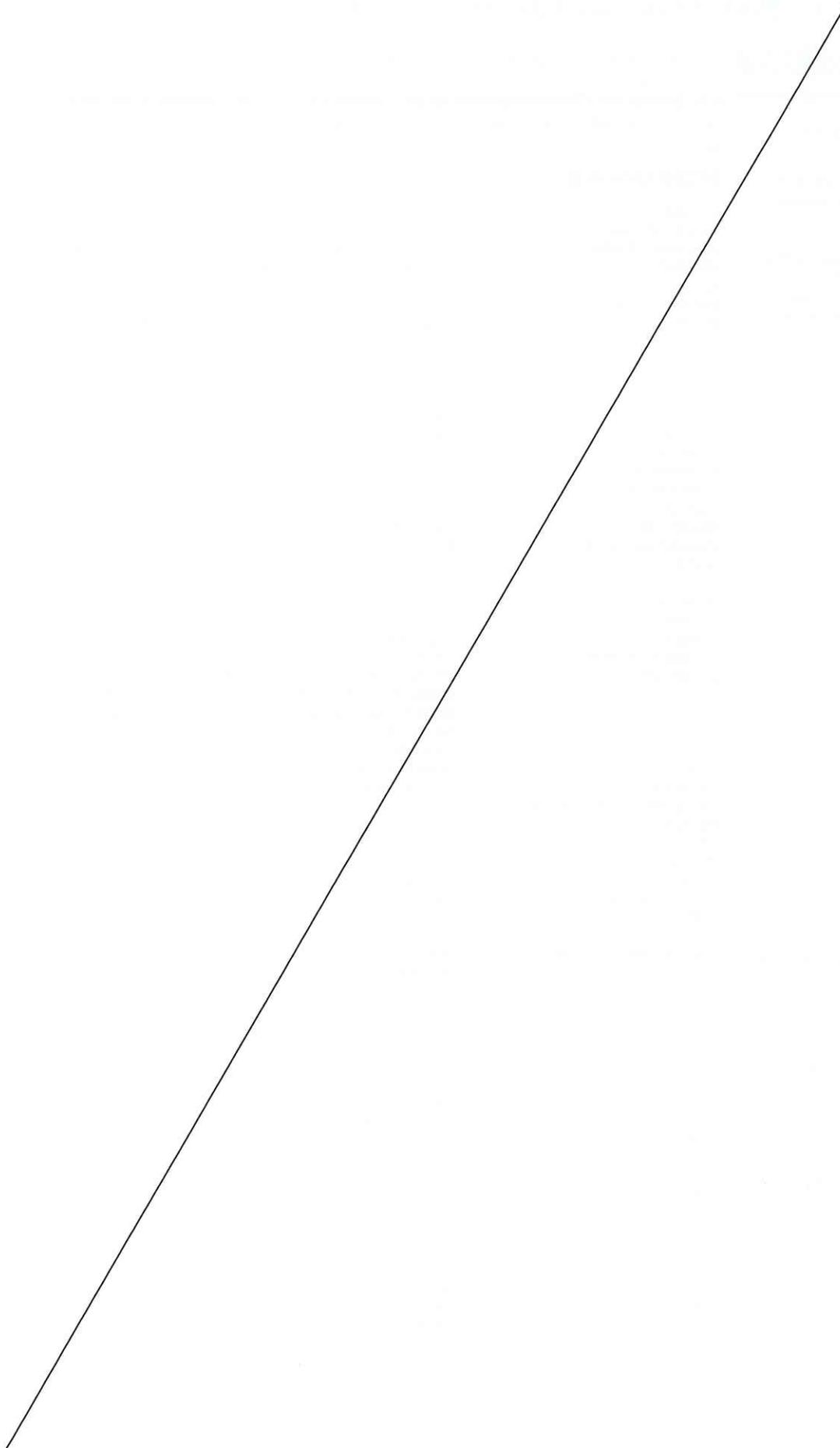
Membres présents :

ALVIMARE..... Michel LEMERCIER,
 ANQUETIERVILLE..... Didier FERON,
 ARELAUNE EN SEINE..... Yves DELAUNE, Yves DELAUNE représentait André LEBORGNE,
 BERNIERES..... Jean-Yves ARGENTIN (suppléant) représentait Xavier LEVEE,
 BEUZEVILLE LA GRENIER Gérard CAPOT,
 BEUZEVILLETTE Patrick GREVERIE,
 BOLBEC Josiane BOBEE, François BOMBEBEAU, Céline BRULIN, Raymond VIARD représentait Dominique COUBRAY, Raphaël GRIEU, Linda HOCDE, Jean-Claude LEPILLER représentait Véronique LE BAILLIF, Jean-Claude LEPILLER, Dominique METOT, Michel SAINT LEGER, Raymond VIARD, Dominique METOT représentait Angélique VOISIN,
 BOLLEVILLE Robert HAVART,
 CLEVILLE..... Yves FERCOQ
 CLIPONVILLE Jean-François LEMESLE,
 ENVRONVILLE François TRUPTIL
 FOU CART Alain LESUEUR (suppléant) représentait Antoine SERVAIN,
 GRANDCAMP Daniel DELAUNE,
 GRUCHET LE VALASSE Bernard DETOUT, Geneviève ORANGE, Didier PERALTA,
 HATTENVILLE Jacqueline LANGLOIS (suppléante) représentait Jean-François MAYER
 HEURTEAUVILLE Fabienne DUPARC représentait Antoine CLERET,
 LA FRENAYE..... Dominique ANNETTA, Elise BUNEL,
 LANQUETOT..... Roger BERGOUGNOUX,
 LA TRINITE DU MONT Daniel DELAUNE représentait Hugues DUFLO,
 LILLEBONNE..... Philippe LEROUX représentait Bérengère CADINOT, Patrick CIBOIS, Paul DHAILLE représentait Christine DECHAMPS, Paul DHAILLE, Patrick CIBOIS représentait Jean-Yves GOGNET, Jean-Claude WEISS représentait Yoann LAVERNHE, Philippe LEROUX, Anne NOEL,
 LINTOT Dominique MORAND,
 LOUVETOT..... Alain LEGRAND,
 MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE..... Claudine SAVALLE,
 MELAMARE..... Chantal COURCOT représentait Armelle MENAGER,
 MIRVILLE Michel LE BER,
 NOINTOT Chantal COURCOT,
 NORVILLE Christian BOYERE,
 NOTRE DAME DE BLIQUETUIT Fabienne DUPARC,
 PARC D'ANXTOT..... Pierre POISSANT,
 PETIVILLE..... *Absent*,
 PORT-JEROME SUR SEINE Virginie CAROLO-LUTROT, Samuel CRAQUELIN, Dominique DELANOS, Virginie CAROLO-LUTROT représentait Lysiane DUPLESSIS, Yves GUEGADEN, Marie-Françoise LOISON, Marie-Françoise LOISON représentait Patrice PICHON, Catherine RACINE,
 RAFFETOT Bruno CADIOU,
 RIVES EN SEINE Bastien CORITON, Annic DESSAUX, Stéphanie HAQUET,
 ROUVILLE Christian BERNE,
 SAINT ANTOINE LA FORET Joël CLEMENT,
 SAINT ARNOULT Patrice COLOMBEL,
 SAINT AUBIN DE CRETOT Jacques LELOUARD,
 SAINT EUSTACHE LA FORET Hubert LECARPENTIER,
 SAINT GILLES DE CRETOT Frédérique COULON,
 SAINT JEAN DE FOLLEVILLE Serge COUSTHAM (suppléant) représentait Patrick PESQUET,
 SAINT JEAN DE LA NEUVILLE Marcel VAUTIER,
 SAINT MAURICE D'ETELAN Pierre GAUMONT (suppléant) représentait Franck DE BELLOY,
 SAINT NICOLAS DE LA HAYE Gilles AMAT,
 SAINT NICOLAS DE LA TAILLE Sylvain FLEURY,
 TANCARVILLE Hubert LECARPENTIER représentait David SABLIN,
 TERRES DE CAUX..... Daniel DRU représentait Paule CRAQUELIN, Daniel DRU, Gilbert LACHEVRE, Gilbert LACHEVRE représentait Joëlle LAVENU, Régis SAUL, Cécile SINEAU-PATRY,
 TREMAUVILLE..... Stéphane NICODEME (suppléant) représentait Frédéric DENIZE
 TROUVILLE ALLIQUERVILLE Christian PARIS,
 VATTEVILLE LA RUE..... *Absent*,
 YEBLERON Georges COURRAEY
 formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance :

Elise BUNEL..... Membre titulaire de la CVS, commune de La Frenaye

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20170630-D221-06-17-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017



Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine
Conseil communautaire
Séance du mardi 27 juin 2017

D.221/06-17

POLE CADRE DE VIE - EAU ET ASSAINISSEMENT

Zonage d'assainissement collectif - Eligibilité des travaux d'extension du réseau d'assainissement

Monsieur Didier FERON, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine, chargé de l'Eau et de l'Assainissement, expose :

« La Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine (CVS) a réalisé sur son territoire un Schéma Directeur d'Assainissement. Ce document de planification a abouti sur la révision des zonages d'assainissement collectif des communes du territoire, et sur les préconisations de travaux d'extension du réseau d'assainissement.

Au regard de la grande disparité des montants des travaux d'extension d'assainissement, le bureau stratégique du 14 avril 2015 a acté de ne pas retenir dans le programme prévisionnel d'investissement (PPI) les extensions dont le coût à l'habitation est supérieur à 15 000 euros HT.

Afin d'arrêter les délimitations des zones d'assainissement collectif et non collectif, les zonages d'assainissement des communes de la CVS doivent être soumis à enquête publique. Les extensions dont le coût à l'habitation est supérieur à 15 000 euros HT, ne seront pas retenues dans les zonages d'assainissement collectif. »

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 8-2 des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Sur proposition de la Commission cadre de vie, aménagement & urbanisme, consultée le 30 mai 2017,
Sur avis favorable du Bureau, consulté le 13 juin 2017,

Après en avoir délibéré, décide :

- de ne pas réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement dont le montant est supérieur à 15 000 euros HT par habitation,
- d'engager une enquête publique afin d'arrêter les zonages d'assainissement collectif des communes du territoire,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2017 Assainissement collectif (nature 611).

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20170630-D221-06-17-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine
Conseil communautaire
Séance du mardi 27 juin 2017

D.221/06-17

Rapport adopté à l'unanimité

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme

Le Président,

The image shows a blue circular official seal of the Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine. The seal contains the text 'Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine' and '10 76 200010700'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Claude WEISS'.

Jean-Claude WEISS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.